

COMMUNE de DOLUS-LE-SEC

DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE du 20 décembre 2018

L'an deux mil dix-huit, le jeudi vingt décembre, à vingt heures, le conseil municipal, légalement convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la mairie de Dolus-Le-Sec, en séance publique, sous la présidence de Monsieur Régis GIRARD, Maire.

Nombre de conseillers en exercice : 15 Présents : 13 Pouvoir : 0

Date de convocation au conseil municipal : 11 décembre 2018

PRESENTS : Girard Régis, Champigny Jean-Louis, Doucet Nadine, Tardy Bruno, Joubert Jacky, Brossard Marie-Pierre, Denis Cédric, Desforges Éric, Grégoire Benjamin, Locoche Alain, Moricet Sandrine, Renault Anne-Marie et Vallée Marie-Claire.

ABSENTS EXCUSES sans pouvoir : Labbé Annie, Lempeseur Emmanuel.

Madame Anne-Marie RENAULT a été élue secrétaire de séance.

Ordre du jour :

Fonds départemental de solidarité rurale : demande de subvention pour aménagement rue de l'éolienne
Adhésion groupement de commandes par les Syndicats d'Energie

Budget 2019 : projets, demande de subvention DETR

Voirie : marché de maîtrise d'œuvre 2019

Informations Diverses : bulletin – cérémonie des vœux

Délibération n° 2018-53-7.5

Objet : Fonds départemental de solidarité rurale : demande de subvention pour aménagement rue de l'éolienne

Monsieur le Maire donne lecture du courrier de Monsieur le Président du Conseil Départemental en date du 16 octobre 2018 confirmant la reconduction du Fonds Départemental de Solidarité Rurale pour l'année 2019, constitué de deux enveloppes : une enveloppe « socle » (la commune bénéficie de cette enveloppe tous les ans) et une enveloppe « projet » (deux dossiers de demandes de subvention sur la durée du mandat) .

Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal de solliciter ces deux subventions pour le projet d'aménagement de la rue de l'éolienne.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- sollicite de Monsieur le Président du Conseil Départemental deux subventions au titre du Fonds Départemental de Solidarité Rurale : enveloppe socle et enveloppe projet pour la réalisation du projet d'aménagement du parc et la requalification de la rue de l'éolienne.

Délibération n° 2018-54-1.1

Objet : Adhésion au groupement de commandes initié par les Syndicats d'Energies d'Eure et Loir, de l'Indre et de l'Indre et Loire pour l'achat de gaz naturel et/ou d'électricité et de services en matière d'efficacité énergétique

Le conseil municipal

Vu le code de l'énergie et notamment ses articles L.445-4 et L.337-9,

Vu le code des marchés publics,

Vu le code général des collectivités territoriales,

Vu l'acte constitutif joint en annexe,

Considérant que la commune de Dolus-le-Sec a des besoins en matière :

- Fourniture et acheminement de gaz naturel, et de services associés en matière d'efficacité énergétique,
- Fourniture et acheminement d'électricité, et de services associés en matière d'efficacité énergétique,

Considérant que les syndicats d'énergie d'Eure-et-Loir, de l'Indre et d'Indre-et-Loire, tous membres de l'entente « Territoire d'énergie Centre Val de Loire », ont constitué un groupement de commandes d'achat d'énergies et de services d'efficacité énergétique dont le SIEIL (Syndicat Intercommunal d'Energie d'Indre-et-Loire) est le coordonnateur;

Considérant que le SIEIL (Syndicat Intercommunal d'Energie d'Indre-et-Loire), Energie Eure-et-Loir (Syndicat Départemental d'Energies d'Eure-et-Loir) et le SDEI (Syndicat Départemental d'Energies de l'Indre), en leur qualité de membres pilotes dudit groupement, seront les interlocuteurs privilégiés des membres du groupement situés sur leurs départements respectifs,

Considérant que la commune de Dolus-le-Sec, au regard de ses propres besoins, a un intérêt à adhérer à ce groupement de commandes,

Etant précisé que la commune sera systématiquement amenée à confirmer sa participation à l'occasion du lancement de chaque marché d'achat de gaz naturel et/ou d'électricité pour ses différents points de livraison d'énergie.

Au vu de ces éléments et sur proposition de Monsieur le Maire, le conseil municipal, à l'unanimité :

- Décide de l'adhésion de la commune de Dolus-le-Sec au groupement de commandes précité pour
 - o fourniture et acheminement de gaz naturel, et de services associés en matière d'efficacité énergétique,
 - o fourniture et acheminement d'électricité, et de services associés en matière d'efficacité énergétique,
- Approuve l'acte constitutif du groupement de commandes joint en annexe à la présente délibération, cette décision valant signature de l'acte constitutif par Monsieur le Maire pour le compte de la commune dès notification de la présente délibération au membre pilote du département,
- Prend acte que le syndicat d'énergies de son département demeure l'interlocuteur privilégié de la commune pour la préparation et l'exécution des marchés relatifs au dit groupement d'achat,
- Autorise le représentant du coordonnateur à signer les marchés, accords-cadres et marchés subséquents issus du groupement de commandes pour le compte de la commune de Dolus-le-Sec, et ce sans distinction de procédures,
- Autorise Monsieur le Maire à valider la liste des sites de consommation engagés pour les marchés ultérieurs passés dans le cadre du groupement,
- Autorise le représentant du coordonnateur à signer les ordres de services, les contrats de fourniture d'énergies avec les prestataires retenus par le groupement de commandes,
- S'engage à régler les sommes dues aux titulaires des marchés de fourniture d'énergies retenus par le groupement de commandes et à les inscrire préalablement à son budget,
- Habilité le coordonnateur à solliciter, en tant que de besoin, auprès des gestionnaires de réseaux de distribution de gaz naturel et d'électricité ainsi que des fournisseurs d'énergies, l'ensemble des informations relatives aux différents points de livraison de la commune de Dolus-le-Sec.

Délibération n° 2018-55-1.6

Objet : Voirie - marché de maîtrise d'œuvre 2019

Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal d'avoir de nouveau recours à un bureau d'études pour la réalisation des travaux de voirie 2019. Il présente l'offre de la SELARL Branly – Lacaze à Loches contenant les éléments suivants :

Le taux de rémunération du maître d'œuvre sera de 7.00 %.

Eléments de Mission	Pourcentage de rémunération
	Calculé selon estimation des travaux
Avant-projet	1.20 %
Projet	1.80 %
Dossier consultation aux entreprises	0.50 %
Assistance aux contrats de travaux	0.50 %

Pourcentage total conception	4.00 %
	Calculé selon montant des travaux
Exécution des travaux	0.40 %
Direction des travaux	2.10 %
Assistance aux opérations de réception	0.50 %
Pourcentage total réalisation	3.00 %
Total rémunération	7.00 %

Après en avoir délibéré et considérant que ce bureau d'études donne entière satisfaction, le Conseil Municipal à l'unanimité décide de confier la maîtrise d'œuvre pour les travaux de voirie 2019 à la SELARL Branly Lacaze et autorise Monsieur le Maire à signer le marché de maîtrise d'œuvre et tous les documents nécessaires.

Budget 2019 : projets, demande de subvention DETR

Monsieur le Maire communique une liste de travaux et investissements prévisionnels qui pourraient être programmés en 2019 : atelier municipal, aménagement de la rue de l'éolienne, square Jean Bureau, travaux de voirie, église, tableaux interactifs école.

Questions diverses :

- **Compte rendu conseil d'école du 06 novembre 2018 remis à chaque conseiller**
L'équipe enseignante remercie la municipalité pour le revêtement de la cour. Il n'y a pas de demande de travaux. Le projet de classe découverte à la montagne en janvier/ février 2020 à Super Besse pour les 4 classes de l'école est rappelé. Le montant du voyage s'élèverait environ à 30.100 €. Le Conseil Municipal devra se prononcer rapidement sur un montant de participation par enfant.
- **Bulletin**
Il est en cours de préparation.
- **Cérémonie des vœux**
Elle aura lieu le vendredi 11 janvier 2019 à 19 heures.
- **Routes Départementales**
Mme Anne-Marie RENAULT fait part d'un problème de sécurité sur plusieurs routes départementales sur la commune dépourvues de lignes longitudinales axiales. Ces lignes servent de guidage la nuit et par temps de brouillard. Une demande sera transmise au STA.
- **Prochaine réunion de Conseil Municipal**
Jeudi 24 janvier 2019 à 20 heures
-

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée.